



**Site Natura 2000 « CLAREE » - FR 930 1499**  
**Compte-rendu de la 3<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage**  
**20 février 2014 à Névache**

---

Membres présents et excusés : voir feuille de présence ci-après

Ouverture de réunion : 14 heures

### **1. Introduction et accueil par la Commune de Névache, opérateur du site**

- M. POUCHOT, Maire de Névache, accueille les participants. Ce 3<sup>ème</sup> COPIL a pour objet de présenter l'état d'avancement du DOCOB du site Natura 2000 Clarée. Un projet de Tome 1 (diagnostic, enjeux et objectifs) a été mis en ligne sur le site Internet du réseau départemental des sites Natura 2000 (<http://hautes-alpes.n2000.fr/claree>). Ce document présente les résultats des diagnostics écologiques et socio-économiques réalisés sur le site ; il intègre également les travaux issus des premiers ateliers de concertation conduits en 2010-2011 (groupes de travail : scientifique, agriculture et pastoralisme, forêt et sylviculture, tourisme et sports de nature, chasse et pêche, urbanisme, comptes-rendus téléchargeables sur le même site). Il s'agit d'une version de travail, que chaque participant peut contribuer à améliorer et compléter par ses avis, remarques et propositions. Une version finalisée sera ensuite soumise à la validation du CSRPN (Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, rattaché à la DREAL PACA), avant d'être officiellement validé par le COPIL. Le Tome 2, correspondant au Plan d'Action proprement dit, sera ensuite rédigé, toujours en concertation avec les groupes de travail, avant la validation complète du DOCOB fin 2014.
- Mme MEYER, Présidente du COPIL, présente le déroulement de la réunion qui marque une étape importante dans la dynamique de concertation à laquelle participent les collectivités et l'ensemble des acteurs institutionnels et socio-économiques du territoire.

### **2. Rappels sur la démarche Natura 2000 et sur le site Clarée, par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires des Hautes-Alpes)**

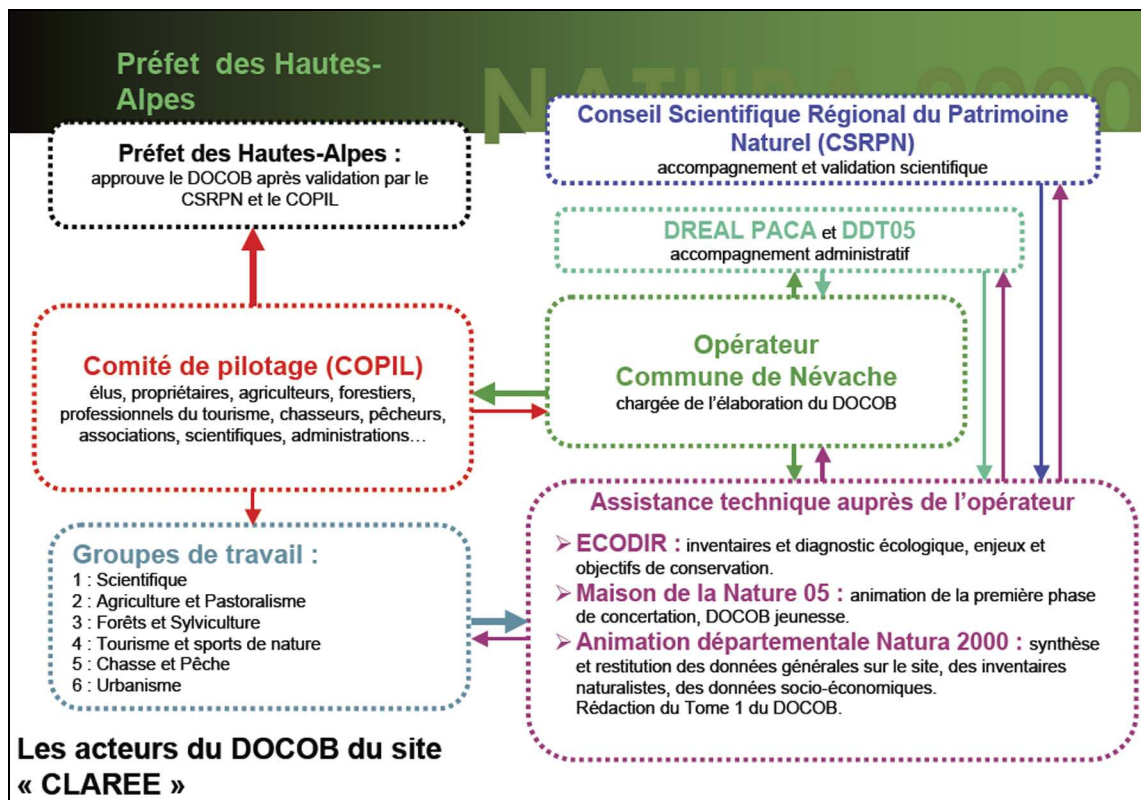
- M. FIQUET rappelle l'ordre du jour : présentation de l'avancement du Tome 1 du Docob de la Clarée, et présente les différents intervenants de la réunion (diaporamas téléchargeables sur le site <http://hautes-alpes.n2000.fr/claree>).
- Mme POTIN présente la procédure d'élaboration et l'état actuel du réseau Natura 2000 (au niveau européen, national, régional, départemental), puis rappelle les principales étapes de l'élaboration d'un DOCOB et la méthodologie mise en œuvre dans le site Clarée. Parmi les actions réalisées localement figure aussi le DOCOB Jeunesse, élaboré en 2010-2011 avec les écoles des cinq communes concernées (document téléchargeable sur le site <http://hautes-alpes.n2000.fr/claree>). Mme MEYER souligne l'intérêt de cette initiative (unique en France) considérant que les enfants sont aussi des usagers du territoire et rappelle que cette démarche a pour vocation à la fois de leur permettre de mieux connaître leur environnement,

à la fois de les sensibiliser aux différents métiers en lien avec l'environnement. Elle insiste sur l'importance de bien prendre en compte les propositions formulées par les enfants dans le plan d'action du DOCOB « des adultes ».

- Mme LEBER-BOYER présente les dispositions réglementaires relatives à l'évaluation des incidences des projets d'aménagements et d'activités sur le patrimoine naturel d'intérêt communautaire dans les sites Natura 2000. La législation définit les listes des documents de planification, projets, manifestations et interventions (« activités ») susceptibles d'être concernés ;

"Activités" soumises à évaluation des incidences au titre de Natura 2000	Liste nationale	Liste locale
"Activités" relevant déjà d'un encadrement administratif (déclaration, autorisation, approbation)	Décret du 9 avril 2010	Arrêté préfectoral du 7 juin 2011
"Activités" non soumises à encadrement (régime propre à Natura 2000)	Décret du 16 août 2011	Décret du 6 mars 2013

Les porteurs de projets sont invités à s'adresser à la DDT (ou de l'animateur lorsque le site Natura est pourvu d'un DOCOB validé) pour connaître les procédures à suivre dans le cadre de l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 (assistance technique pour la rédaction des formulaires d'évaluation).



### 3. Présentation de l'état d'avancement du travail d'élaboration du document d'objectif du site Natura 2000 Clarée

Le DOCOB finalisé comprendra :

- Tome 0 : compilation des études préparatoires au DOCOB
- Tome 1 : diagnostic, enjeux et objectifs de conservation
- Tome 2 : plan d'action
- Annexes : fiches habitats/espèces, atlas cartographique, comptes-rendus, plan et documents de communication, etc.
- Note de synthèse : synthèse du DOCOB

Plan du Tome 1 (document de travail et diaporama présenté en séance téléchargeables sur le site <http://hautes-alpes.n2000.fr/claree>).

- La Directive Habitats et le réseau Natura 2000
- Présentation générale du site
- Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire
- Les activités humaines
- Analyse écologique et fonctionnelle
- Enjeux et objectifs

➤ M. GILLOT (Ecodir) présente les résultats de l'inventaire du patrimoine naturel d'intérêt communautaire. Le patrimoine naturel d'intérêt communautaire correspond aux habitats et aux espèces de la flore et de la faune répertoriés dans les différentes annexes des directives communautaires.

✓ Directive Habitats :

- Annexe 1: habitats d'intérêt communautaire (prioritaires ou non) dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation.
- Annexes 2, 4 et 5 : listes d'espèces (animales et végétales) auxquelles doit s'appliquer une réglementation spécifique :
  - ♦ Annexe 2 : espèces d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. Leur habitat doit être protégé sur ces zones (que cet habitat soit d'intérêt communautaire ou non).
  - ♦ Annexe 4 : espèces qui nécessitent une protection stricte sur l'ensemble du territoire européen. La plupart sont déjà protégées par la loi française.
  - ♦ Annexe 5 : espèces dont le prélèvement et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion

✓ Directive Oiseaux :

- Annexe 1 : espèces dont la protection nécessite la désignation de Zones de Protection Spéciale (protection étendue aux habitats de ces espèces).
- Annexe 2 : espèces dont la chasse est autorisée.
- Annexe 3 : espèces dont le commerce est autorisé

♦ Inventaire des habitats : le site Clarée couvre 25 602 ha, compris entre 1 350 m et 3 222 m d'altitude, et concerne le territoire de cinq communes : Névache, Val-des-Prés, Saint-

Chaffrey, La Salle-les-Alpes, Le Monétier-les-Bains. Le catalogue des habitats naturels et semi-naturels répertoriés localement comprend 565 références phytosociologiques (habitats élémentaires), dont 40 classes, 69 ordres, 151 alliances et 284 associations. Ces habitats couvrent des superficies variables, de quelques m<sup>2</sup> pour les associations spécialisées (zones humides par exemple) à plusieurs dizaines d'hectares pour les grands ensembles homogènes (éboulis par exemple). Ils sont regroupés en 8 grandes catégories :

Habitats	% du site
Falaises et éboulis	43 %
Pelouses, prairies, cultures	23 %
Forêts	21 %
Landes basses et landines	11 %
Milieux aquatiques	1 %
Marais et tourières	1 %
Landes hautes	< 1 %
Zones urbanisées	< 1 %

Les habitats d'intérêt communautaire (IC) correspondent aux habitats inscrits dans l'annexe 1 de la Directive Habitats. Certains de ces habitats sont d'intérêt communautaire prioritaire (ICP). Le site Clarée comprend 35 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 7 habitats d'intérêt communautaire prioritaire (les superficies indiquées sont calculées à partir de la cartes des habitats au 1/50 000 ; ces valeurs seront mises à jour après finalisation de la carte au 1/25 000) :

- habitats d'intérêt communautaire prioritaire :	4 724 ha	(18% du site)
- autres habitats d'intérêt communautaire :	19 871 ha	(78% du site)
- autres habitats (hors directive) :	1 007 ha	(4% du site)
<b>Total :</b>	<b>25 602 ha</b>	

Grands types d'habitats	Code EUR28	IC ICP	Intitulé	Surface (ha)	% du site
<b>Habitats agro-pastoraux</b> <b>8 704 ha</b>	4060	IC	Landes alpines et boréales	2769	10,8
	4090	IC	Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux	11	0,04
	5130	IC	Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires	120	0,5
	6150	IC	Pelouses boréo-alpines siliceuses	873	3,4
	6170	IC	Pelouses calcaires alpines et subalpines	1607	6,3
	6210	IC	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia)	261	1
	6230*	ICP	Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	2618	10,2
	6410	IC	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	15	0,06
6520	IC	Prairies de fauche de montagne	430	1,7	
<b>Habitats forestiers</b> <b>4 499 ha</b>	4070	ICP	Fourrés à Pinus mugo et Rhododendron hirsutum (Mugo-Rhododendretum hirsuti)	17	0,07
	91E0*	ICP	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	8	0,03
	9410	IC	Forêts acidophiles à Picea des étages montagnard à alpin (Vaccinio-Piceetea)	167	0,7

Grands types d'habitats	Code EUR28	IC ICP	Intitulé	Surface (ha)	% du site
	9420	IC	Forêts alpines à <i>Larix decidua</i> et/ou <i>Pinus cembra</i>	1769	6,9
	9430*	ICP	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> sur substrat gypseux ou calcaire	2081	8,1
	9430	IC	Autres forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i>	457	1,8
<b>Habitats humides</b>  <b>481 ha</b>	3130	IC	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	52	0,2
	3140	IC	Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp.	0,8	0
	3150	IC	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	ε	0
	3220	IC	Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée	87	0,34
	3230	IC	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Myricaria germanica</i>	ε	0
	3240	IC	Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à <i>Salix elaeagnos</i>	99	0,39
	6430	IC	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	69	0,27
	7140	IC	Tourbières de transition et tremblantes	45	0,18
	7220*	ICP	Sources pétrifiantes avec formation de tuf (Cratoneurion)	ε	0
	7230	IC	Tourbières basses alcalines	128	0,5
	7240*	ICP	Formations pionnières alpines du <i>Caricion bicoloris-atrofuscae</i>	ε	0
	<b>Habitats rocheux</b>  <b>10 911 ha</b>	8110	IC	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival ( <i>Androsacetalia alpinae</i> et <i>Galeopsietalia ladani</i> )	3573
8120		IC	Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin ( <i>Thlaspietea rotundifolii</i> )	3212	12,6
8130		IC	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles	786	3,1
8210		IC	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique	2421	9,5
8220		IC	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	904	3,5
8230		IC	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>	15	0,06
8240		ICP	Pavements calcaires	ε	0
8310		IC	Grottes non exploitées par le tourisme	ε	0
8340	IC	Glaciers rocheux	ε	0	

- ◆ Inventaire de la flore : 4 927 relevés floristiques, 70 300 observations géolocalisées, 1 642 espèces et sous-espèces répertoriées.

✓ Espèces d'intérêt communautaire (Directive Habitats) :

- ◆ annexe 2 : 3 espèces
  - Dracocephale d'Autriche (*Dracocephalum austriacum*, pelouse rocailleuse plus ou moins steppique et lande à Genévrier sabine) : 1 station à Névache (582 plantes en 2009,).
  - Sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*, sapinières-pessières surtout, pinèdes de pin à crochets sur calcaire, parfois sur terrains rocailloux) : 2 stations principales (1 à Névache et 1 à Val-des-Prés, plusieurs centaines de plantes et en 2009) et 10 stations secondaires (8 à Névache et 2 à Val-des-Prés, de 1 à quelques dizaines de plantes).
  - Chardon bleu (*Eryngium alpinum*, prairies fraîches, mégaphorbiaie) : 1 observation à Névache (moins de 10 plantes, statut local à préciser) et 1 donnée à Saint-Chaffrey (non confirmée récemment).

- ♦ annexe 4 : 1 espèce
  - Ancolie alpine (*Aquilegia alpina*)
  
- ♦ annexe 5 : 5 espèces
  - Arnica (*Arnica montana*)
  - Génépi vrai (*Artemisia genipi*)
  - Gentiane jaune (*Gentiana lutea*)
  - 2 espèces de lichens du groupe *Cladina* (*Cladonia arbuscula* et *Cladonia rangiferina*)
  
- ✓ Evaluation du patrimoine floristique :
  - ♦ 57 espèces font l'objet d'une protection réglementaire par arrêté ministériel :
    - 25 espèces protégées au niveau national
    - 31 espèces protégées au niveau régional (PACA)
    - 1 espèce protégée au niveau départemental (Hautes-Alpes)
  
  - 43 espèces inscrites dans le Livre Rouge de la Flore rare et menacée de France :
    - 11 espèces de la liste rouge prioritaires
    - 32 espèces de la liste rouge secondaire
  
- ♦ Inventaire de la faune : 13 962 observations géolocalisées, 608 espèces répertoriées

Catégories	Nombre d'espèces
Vertébrés terrestres	209
<i>Amphibiens</i>	2
<i>Reptiles</i>	5
<i>Oiseaux</i>	151
<i>Mammifères</i>	51
Invertébrés	399

- ✓ Espèces d'intérêt communautaire de la Directive Habitats :
  - ♦ annexe 2 : 6 espèces
    - 2 insectes : Damier de la Succise, Ecaille chinée
    - 3 chiroptères : Barbastelle d'Europe, Petit Murin, Murin à oreilles échancrées
    - 1 carnivore : Loup
  - ♦ annexe 4 : 24 espèces
  - ♦ annexe 5 : 6 espèces
  
- ✓ Espèces d'intérêt communautaire de la Directive Oiseaux :
  - ♦ annexe 1 : 30 espèces (dont 16 nicheuses et 14 espèces non nicheuses dans le site)
    - espèces nicheuses en milieux agricoles : Alouette lulu, Bruant ortolan, Pie-grièche écorcheur

- espèces nicheuses en milieux forestiers : Bondrée apivore, Circaète Jean-le-Blanc, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Engoulevent d'Europe, Pic noir
  - espèces nicheuses en milieux rupestres : Aigle royal, Crave à bec rouge, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe
  - galliformes de montagne : Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Tétraz-lyre
  - ♦ annexe 2 : 29 espèces
  - ♦ annexe 3 : 9 espèces
- Mme. VIVAT (Animation Départementale Natura 2000) présente les résultats du diagnostic des activités humaines socio-économiques. Ce diagnostic concerne tous les acteurs du territoire, et chaque participant est invité à participer à la démarche en faisant remonter ses avis et propositions auprès de l'opérateur et des groupes de concertation.
- ♦ Agriculture et pastoralisme
    - ✓ Pastoralisme : 12 alpages ovins (~ 17 000 ovins) et 1 alpage bovins (Vallée Etroite)  
3 alpages ovins d'intersaison (Névache)  
4 diagnostics pastoraux (alpages de Buffère et des Thures à Névache, alpages du Granon à Val-des-Prés et Saint-Chaffrey)
    - ✓ Prairies de fauche : cet habitat d'intérêt communautaire regroupe des prairies encore fauchées ou non fauchées, parfois pâturées ou laissées à l'abandon et en cours de fermeture.
    - ✓ Interactions avec le patrimoine naturel d'intérêt communautaire : impacts positifs (maintien des milieux ouverts, entretien de la diversité du couvert végétal, favorable également à la faune des vertébrés et des invertébrés), incidence des charges pastorales (risques localisés de surpâturage pouvant provoquer ou accroître l'érosion des sols dans les secteurs fragiles, ou entraîner un appauvrissement du cortège floristique et une diminution de la valeur fourragère) et des modes de conduites des troupeaux (parcours quotidiens et saisonniers). De multiples questions et enjeux, brièvement abordés en séance, seront approfondis dans les ateliers de concertation (zones humides, pâturages d'intersaison, cabanes pastorales, parcs de contention et équipements de traitement sanitaire des troupeaux, mise en culture d'anciens prés de fauche, embroussaillement consécutif à la déprise agricole avec incidences sur les risques naturels et sur le paysage, etc.).
    - ✓ Débat et interventions sur l'agriculture et le pastoralisme :
      - M. FAURE-VINCENT (représentant l'association de défense des intérêts pastoraux et forestiers) souligne et rappelle le travail des exploitants agricoles et regrette la diminution (voir la disparition) de ces activités agricoles et pastorales (notamment la fauche des prairies de montagne).
      - A propos des risques de surpâturage, Mme SOULLEYS (CERPAM) indique que le développement des drayes dans certains secteurs sensibles est souvent dû aux déplacements quotidiens des troupeaux entre les zones de pâture et les parcs de nuit mis en place dans le cadre des mesures de protection contre les grands prédateurs.

- Mme MEYER souligne l'intérêt de la démarche Natura qui permet de proposer et de financer des actions pour conduire les activités pastorales compatibles avec la protection du patrimoine naturel (par exemple la construction de nouvelles cabanes pastorales permettant de diminuer les déplacements quotidiens des troupeaux entre les différents secteurs d'alpage).
- ◆ Forêts et sylviculture
  - ✓ 2 forêts domaniales
    - Forêt domaniale de la Clarée (projet d'aménagement forestier 2011-2030) Forêt domaniale de la Guisane (aménagement forestier 2009-2028)
  - ✓ 4 forêts communales
    - Forêt communale de Névache (projet d'aménagement forestier 2012-2031)
    - Forêt communale de Val des Prés (aménagement forestier 2008-2022)
    - Forêt communale de Saint Chaffrey (projet d'aménagement forestier 2014-2033)
    - Forêt communale de La Salle les Alpes (aménagement forestier 1998-2017)
  - ✓ La forêt de la Vallée Etroite a fait l'objet de la rédaction d'un Plan Simple de Gestion, en cours de finalisation. Charte forestière du Briançonnais (2009-2012) : programme d'actions (4 rubriques : renforcer la structuration de la filière bois du territoire, garantir un usage équilibré de la forêt, prévenir les effets des mutations du milieu naturel, partager une culture commune de la forêt du Grand Briançonnais). Opération Grand Site de la Clarée : réalisation d'un guide paysage dans le cadre du programme "Valorisation forestière en site classé" (Alcina, Orta Paysage, CCB, 2012). Interactions avec le patrimoine naturel d'intérêt communautaire : équipements (création et entretien des pistes et traînes, voir modalités d'évaluation des incidences au titre de Natura 2000), exploitation (dates d'exploitation / espèces sensibles (Tétras-lyre par exemple), secteurs exploités et méthodes employées / espèces sensibles (Sabot de Vénus par exemple). Différentes mesures prenant en compte les enjeux de conservation des habitats forestiers et des espèces d'intérêt communautaire sont proposées par l'ONF :
    - nombreux secteurs en repos ou hors sylviculture.
    - pas de reboisement artificiel dans les milieux ouverts.
    - préservation des lisières et des ripisylves (traitement ponctuel uniquement).
    - maintien d'arbres à cavité, de vieux arbres et d'arbres à micro habitats, îlots de vieillissement dans les parcelles exploitées.
    - le mélange d'essences sera favorisé et les feuillus, là où ils sont peu représentés, seront maintenus et favorisés.
    - conservation des zones humides : pas de drainage, protection des cours d'eau lors des interventions, pas de coupes en zones humides.
    - études préalables lors de l'ouverture ou de l'amélioration des voies de desserte.
 Prévoir la mise en cohérence des plans d'aménagement forestiers existants et futurs avec le Docob du site Natura 2000 (questions à approfondir en groupe de travail).
  - ✓ Débat et interventions sur les forêts et la sylviculture :
    - M. RUTH (ONF) précise que les surfaces et pourcentages de la Forêt privée sont inexacts et inférieurs à ceux mentionnés dans le Tome 1 (ceci est dû notamment à la propriété de la commune de Bardonecchia, en Vallée étroite qui est comptée



comme propriété "privée" alors qu'il s'agit d'une propriété communale gérée par le "Conorzio Forestale" (organisme gestionnaire des forêts publiques des communes de la Communita Montana Val de Suze).

- L'ONF précise également que les documents d'aménagement forestier des forêts communales ou forêts domaniales (relevant du Régime forestier) vont être mis en conformité avec le DOCOB (en reprenant ses objectifs de conservation quand ils seront définis et validés).
- L'ONF pose la question des dispositions réglementaires concernant l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000 dans le cadre de nouveaux projets d'ouverture de pistes forestières (en dehors des pistes revêtues qui doivent déjà faire l'objet d'une évaluation des incidences).
- M. BLANCHARD (ONF) aborde un aspect méthodologique concernant la compatibilité entre la carte des habitats (décrits selon la typologie européenne EUR28) et les cartes de stations forestières. M. GILLOT indique qu'il s'agit surtout d'un problème de compatibilité d'échelle qui sera en grande partie résolu avec la carte des habitats au 1/25 000 en cours de finalisation.
- En ce qui concerne les enjeux de conservation du Sabot de Vénus : M. RUTH note que les activités sylvicoles n'ont pas forcément un impact négatif sur l'espèce. Mme POTIN informe qu'à ce sujet un suivi du Sabot de Vénus est effectué chaque année (par l'ONF en Forêt de Boscodon) pour analyser notamment l'impact des activités forestières et sylvicoles sur cette espèce qui a besoin d'une ambiance forestière particulière et qui ne souffre pas spécialement des interventions sylvicoles (telles que les éclaircies).

♦ Tourisme et sports de nature

- ✓ Capacités d'accueil (données 2007, disponibles uniquement au niveau communal, seule une partie des données de la Guisane concerne le site Natura de la Clarée)

Vallée	Nombre d'infrastructures	Nombre de lits touristiques	Nombre de lits marchands
Clarée	203	2 958	4 933
Guisane	2 066	17 458	38 135
Total	2 269	20 416	43 068

- ✓ Activités (voir carte des équipements dans le diaporama + PDESI )
  - activités estivales : randonnée pédestre (réseau de sentiers inscrits au PDIPR, plusieurs courses pédestres organisées en été), escalade et via ferrata (12 sites d'escalade recensés en Clarée et Vallée Etroite), VTT et cyclotourisme, équitation (2 centres équestres recensés en Guisane, 1 centre en Clarée [hameau des Alberts sur la commune de Montgenèvre] + randonnées avec des ânes), baignade (lacs et torrents dans le site, plusieurs plans d'eau en périphérie du site [plan d'eau des Alberts en basse Clarée, plan d'eau du Pontillas à La salle les Alpes, parc des Colombiers à Saint-Chaffrey, centre thermoludique des Grands Bains du Monêtier-les-Bains]), canyoning (Les Acles, à Plampinet), spéléologie (cavités peu fréquentées, gîtes potentiels pour les chiroptères), sports d'eau vives (Clarée et

Guisane), vol libre et vol à voile (col du Granon, Montagne du Sachet sur le versant Guisane, site du Chalvet à Montgenèvre, survols très fréquents par les planeurs).

- activités hivernales : ski de fond (espace nordique de la Clarée avec plus de 100 km de pistes damées et plusieurs itinéraires non régulièrement damés, course populaire du Marathon de la Clarée en février), ski de randonnées et raquettes à neige (disciplines en plein essor dans les trois vallées du site), ski alpin (2 pistes familiales à Névache, en marge des grands domaines de Serre Chevalier et de Montgenèvre)
- ✓ Interactions avec le patrimoine naturel d'intérêt communautaire : emprises des équipements sur les milieux naturels, fréquentation (risque d'érosion, pollution, surpiétinement et dégradation du couvert végétal dans les secteurs fragiles [berges des lacs d'altitude, zones humides, éboulis et crêtes, sites d'escalade...], dérangement de la faune [site de reproduction, d'hivernage, de repos ou d'alimentation], cueillette [génépi, myrtille, gentiane, risque de vandalisme dans certaines stations d'espèce protégée comme le Sabot de Vénus...]). Incidences induites par la proximité des grandes stations de ski (dont ski hors piste dans le vallon des Acles depuis le domaine skiable de Montgenèvre).
- ✓ Débat et interventions sur le tourisme et les sports de nature :
  - M. ALLONETTO note que les chiffres annoncés au niveau de la capacité d'accueil dans le site Clarée (p 116) sont inexacts. Mme VIVAT explique que ces chiffres sont mentionnés à l'échelle des communes en totalité, et non pas à l'échelle du site Natura 2000. (alors que Monêtier-les-Bains, La Salle les Alpes ou St-Chaffrey ne sont que partiellement concernés par le site Natura 2000 de La Clarée).
  - M. RUTH observe que, bien que n'étant pas dans le site de la Clarée, la station de Montgenèvre engendre d'importants impacts sur le site de La Clarée.
- ◆ Chasse et pêche
  - ✓ Chasse :
    - Schéma Départemental de Gestion Cynégétique et Plans de gestion spécifique annuels (Fédération départementale des chasseurs)
    - Plusieurs ACCA / Sociétés de chasse
    - Au moins une réserve de chasse par commune (2 à Névache), mais pas toujours dans le périmètre du site Natura (Monêtier)
    - Suivis et comptages
      - ◆ Chamois (UG 2 en rive droite de la Clarée, UG3 en rive gauche de la Clarée + Vallée Etroite) : comptages depuis 18 ou 24 ans (suivi poids, suivi sanitaire)
      - ◆ Cerf, Chevreuil : indice N d'abondance tous les ans
      - ◆ Tétras-lyre : suivi au chant tous les 2 ou 3 ans
      - ◆ Perdrix bartavelle : suivi au chant au printemps / suivi reproduction au chien d'arrêt en été
      - ◆ Lièvre variable : suivi sanitaire
      - ◆ Indices nocturnes dans la Clarée et la Guisane

- ✓ Pêche :
  - Plan départemental pour la gestion du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles des Hautes-Alpes (Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique, 2006)
  - AAPPMA "Vallée de la Clarée"
  - Cours d'eau de 1ère catégorie (domaine salmonicole, l'espèce repère est la Truite fario). Peuplement en place :
    - ♦ Truite fario essentiellement (origine méditerranéenne)
    - ♦ Quelques Saumons de fontaine sur les têtes de bassin
    - ♦ Truite arc-en-ciel sur tronçons de rivières bien identifiés et accessibles
    - ♦ Il n'y a plus d'alevinage depuis les études génétiques
  - Lacs (tous > 1800 m d'altitude) classés en 1ère catégorie piscicole.
    - ♦ Peuplement en place : truite arc-en-ciel, truite fario, saumon de fontaine, omble chevalier
    - ♦ 14 lacs sont alevinés dans le site Natura
  
- ✓ Interactions avec le patrimoine naturel habitats d'intérêt communautaire :
  - Chasse :
    - ♦ Cultures à gibiers : contribuent à la diversification des activités agricoles et au maintien des milieux ouverts
    - ♦ Dégâts pouvant être occasionnés par les cervidés sur les jeunes arbres (peut limiter la régénération forestière)
  - Pêche :
    - ♦ Introduction de salmonidés non indigènes dans les lacs et ruisseaux d'altitude : incidences faibles sur les populations de truites communes indigènes, mais incidences significatives localisées sur certaines populations d'amphibiens (Grenouille rousse).
    - ♦ Les passages répétés et les stationnements prolongés sur les berges peuvent entraîner une dégradation des habitats en bordure des lacs et rivières (cet impacts se cumulant à celui de la fréquentation touristique).
  
- ✓ Débat et interventions sur la chasse et la pêche :
  - M. RUTH de l'ONF et M. JEAN de la Fédération des chasseurs informent qu'un suivi annuel des abrutissements des cervidés sur la régénération forestière est assuré (les suivis actuels montrent que le niveau d'impact est faible pour l'instant). D'autres suivis sont également réalisés sur la faune sauvage (loup, bouquetin galliformes de montagne, etc.) ; les protocoles de différents suivis seront communiqués par la Fédération des chasseurs à l'opérateur du site Clarée.
  
- ♦ Urbanisme (+ activités artisanales, militaires, équipements et infrastructures diverses)

- ✓ Documents d'urbanisme : POS (Névache 1984, Val-des-Prés 2002), PLU (Saint-Chaffrey 2010, La Salle-les-Alpes 2010, Monêtier-les-Bains 2010), PPR (Névache 2012, Val-des-Prés 2008, Saint-Chaffrey 2009, La Salle-les-Alpes 2009, Monêtier-les-Bains 2009).
- ✓ Dessertes : voir carte du réseau des routes, pistes, chemins et sentiers. Impacts : emprises au sol, fragmentation des habitats, dérangement liée à la fréquentation motorisée ou non motorisée, risques de dégradation des stations d'espèces sensibles, rares ou protégées, etc.
- ✓ Activités militaires : le site Natura Clarée est concerné par des activités d'entraînement militaire dans le Grand Champ de Tir Temporaire Rochilles Mont Thabor (Régime AR01/AR02 ; Protocole LF D221) et le poste de montagne au Camp des Rochilles (2450 m, refuge des Drayères). Les exercices se déroulent sur 2 à 12 jours, tous les ans, généralement à l'automne (octobre-décembre), parfois au printemps (mai 2002 et mai 2005). Différents armements d'artillerie sont utilisés (canon tracté ou monté sur véhicule, mortier tracté ou déposé par hélicoptère, munitions en acier) et les tirs se font de jour ou de nuit (les lanceurs d'artillerie sont positionnés dans des zones accessibles aux engins de 8 à 12 tonnes, situées jusqu'à une dizaine de kilomètres de la zone des objectifs). Différents systèmes de sécurité sont mis en place dans et autour de la zone de manœuvre, avant et pendant les campagnes de tirs.

Les impacts des activités militaires sur les habitats et les espèces de la flore et de la faune du site ne sont pas évalués (emprises des équipements au sol, circulation et stationnement des véhicules, engins, personnes, impacts directs des tirs, pollution chimique et physique par les déchets, dérangement de la faune, etc.). Différentes mesures sont mises en oeuvre par les services de l'armée pour réduire, limiter ou supprimer ces impacts (campagnes de ramassage des déchets, échanges avec les collectivités locales, les chasseurs et l'ONCFS pour identifier les zones de refuge de la faune sauvage, sensibilisation et formation du personnel militaire, etc.).

- ✓ Equipements et infrastructures en projet ou en cours : microcentrale sur la Durance (construction en cours), travaux de protection contre les risques torrentiels sur le torrent de la Ruine à Val-des-Prés (projet), reconstruction de la station d'épuration de Névache (projet), électrification de la Vallée Etroite (projet), UTN Chaberton-Montgenèvre (projet, état d'avancement à préciser, question des incidences sur le site Natura de la Clarée), tunnel du Montgenèvre (projet ?), etc.
- ✓ Autres programmes : OGS Clarée (CCB, en cours), plan de gestion du marais de Névache (CEN PACA), plan de gestion et d'entretien du cours d'eau de la Clarée (CG05), SCOT (en cours d'élaboration), Schéma Régional de Cohérence Ecologique, etc.
- ✓ Débat et interventions sur l'urbanisme, les activités militaires et autres programmes d'aménagement :
  - Activités militaires :
    - ♦ M. SIESTRUNCK remarque que les barbelés mis en place et laissés par l'Armée peuvent provoquer de gros dégâts sur le bétail (ou sur la faune sauvage comme le complète M. JEAN)

- ♦ M. DEBAI et M. LEFEBVRE (93eme Régiment d'Artillerie de Montagne) indiquent qu'ils sont prêts à rencontrer les services concernés (ONCFS, ONF etc.). Ils précisent que les prélèvements et évacuations des restes d'obus (et déchets métalliques) issus de la seconde guerre mondiale sont soumis à des règles très particulières.
- ♦ M. POUCHOT et Mme MEYER soulignent la qualité du partenariat existant entre la commune de Névache et l'Armée (les déchets signalés sont évacués).
- ♦ La DDT répond que tous ces problèmes d'interactions entre les différents acteurs et activités pourront être évoqués dans les différents groupes de travail thématiques prévus dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.
- Mme POYAU de la Communauté de Communes du Briançonnais demande pourquoi le SRCE n'est pas évoqué dans le DOCOB. Mme VIVAT répond que les échelles du site Natura 2000 et du SRCE sont trop différentes.
- M. SIESTRUNCK fait état de la complexité des procédures d'élaboration des dossiers de demande d'autorisation (microcentrale sur la Durance, ouvrage RTM sur le torrent de la Ruine). La DDT indique que ces procédures ne sont pas liées à Natura 2000 mais à d'autres réglementations nationales.

➤ Enjeux et objectifs de conservation (par Mme VIVAT et M. GILLOT)

- ♦ Enjeux de conservation : la méthode d'évaluation des enjeux de conservation est conduite selon les recommandations du cahier des charges de la DREAL PACA, et prend en compte la valeur patrimoniale des habitats ou des espèces, ainsi que les risques pouvant menacer leur bon état de conservation (évaluation au niveau global et au niveau local).

<b>Risque →</b> <b>↓ Valeur patrimoniale</b>	<b>Très fort</b>	<b>Fort</b>	<b>Moyen</b>	<b>Faible</b>
<b>Très forte</b>	<i>Très fort</i>	<i>Très fort</i>	<i>Moyen à fort</i>	<i>Faible à moyen</i>
<b>Forte</b>	<i>Très fort</i>	<i>Fort</i>	<i>Moyen à fort</i>	<i>Faible à moyen</i>
<b>Moyenne</b>	<i>Moyen à fort</i>	<i>Moyen à fort</i>	<i>Moyen</i>	<i>Faible</i>
<b>Faible</b>	<i>Faible à moyen</i>	<i>Faible à Moyen</i>	<i>Faible</i>	<i>Faible</i>

Les enjeux de conservations sont, par ordre décroissant (évaluation provisoire) :

- ✓ Habitats d'intérêt communautaire
  - enjeux très forts
    - ♦ 6410 : Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caeruleae*)
    - ♦ 6520 : Prairies de fauche de montagne
    - ♦ 7140 : Tourbières de transition et tremblantes
    - ♦ 7230 : Tourbières basses alcalines
    - ♦ 9410 : Forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*)
  - enjeux forts
    - ♦ 3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des *Littorelletea uniflorae* et/ou des *Isoeto-Nanojuncetea*
    - ♦ 3140 : Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp
    - ♦ 6210 : Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*)
    - ♦ 7240\* : Formations pionnières alpines du *Caricion bicoloris-atrofuscae*
    - ♦ 9420 : Forêts alpines à *Larix decidua* et/ou *Pinus cembra*

- enjeux moyens à forts
  - ♦ 3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du *Magnopotamion* ou de l'*Hydrocharition*
  - ♦ 3240 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos*
  - ♦ 4060 : Landes alpines et boréales
  - ♦ 4070 : Fourrés à *Pinus mugo* et *Rhododendron hirsutum* (*Mugo-Rhododendretum hirsuti*)
  - ♦ 6170 : Pelouses calcaires alpines et subalpines
  - ♦ 6430 : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin
  - ♦ 7220 : Sources pétrifiantes avec formation de tuf (*Cratoneurion*)
  - ♦ 91E0 : Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)
- enjeux moyens
  - ♦ 3220 : Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée
  - ♦ 3230 : Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica*
  - ♦ 4090 : Landes oroméditerranéennes endémiques à genêts épineux
  - ♦ 5130 : Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires
  - ♦ 6150 : Pelouses boréo-alpines siliceuses
  - ♦ 6230 : Formations herbeuses à *Nardus*, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
  - ♦ 8210 : Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
  - ♦ 8230 : Roches siliceuses avec végétation pionnière du *Sedo-Scleranthion* ou du *Sedo albi-Veronicion dillenii*
  - ♦ 9430\* : Forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata* sur substrat gypseux ou calcaire
  - ♦ 9430 : Autres forêts montagnardes et subalpines à *Pinus uncinata*
- enjeux moyens à faible
  - ♦ 8120 : Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnard à alpin (*Thlaspietea rotundifolii*)
  - ♦ 8130 : Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
  - ♦ 8220 : Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
  - ♦ 8240 : Pavements calcaires
  - ♦ 8310 : Grottes non exploitées par le tourisme
  - ♦ 8340 : Glaciers rocheux
- enjeux faibles
  - ♦ 8110 : Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopsietalia ladani*)
- ✓ Espèces d'intérêt communautaire
  - enjeux forts
    - ♦ flore : Dracocéphale d'Autriche, Sabot de Vénus
    - ♦ faune : Barbastelle d'Europe, Loup
  - enjeux moyens à forts
    - ♦ faune : Petit Murin, Murin à oreilles échancrées
  - enjeux moyens
    - ♦ flore : Chardon bleu
    - ♦ faune : Damier de la Succise
  - enjeux moyens à faible
    - ♦ faune : Ecaille chinée

- ◆ Objectifs de conservation

- ✓ Objectifs prioritaires

- OC1 - Préserver les milieux humides et aquatiques et leurs espèces associées
- OC2 - Maintenir les prairies de fauche de montagne
- OC3 - Préserver ou améliorer la qualité des habitats sensibles d'altitude
- OC4 - Maintenir ou améliorer la biodiversité des peuplements forestiers typiques du site
- OC5 - Améliorer les effectifs des populations de chiroptères

- ✓ Objectifs secondaires

- OC6 - Maintenir la qualité biologique des falaises
- OC7 - Préserver les stations connues et améliorer la connaissance du Sabot de Vénus, du Chardon bleu et du Dracocéphale d'Autriche
- OC8 - Préserver les peuplements des espèces animales du site
- OC9 - Maintenir les superficies de landes et de mégaphorbiaies, ainsi que des mosaïques d'habitats

- Calendrier prévisionnel 2014 (par la DDT)

- ⇒ mars : transmission des avis, remarques et compléments souhaités par les participants, finalisation du Tome 1
- ⇒ avril-mai : transmission du Tome 1 au CSRPN pour validation
- ⇒ mai-juin : validation du Tome 1 par le COPIL
- ⇒ mai-juin : 2ème atelier de concertation (6 groupes de travail)
- ⇒ septembre : 3ème atelier de concertation (6 groupes de travail)
- ⇒ automne : rédaction et finalisation du Tome 2
- ⇒ décembre 2014 : validation du Tome 2 par le COPIL puis Arrêté Préfectoral de validation du DOCOB
- ⇒ 2015 : mise en oeuvre du DOCOB (animation)

Pour conclure, Mme MEYER rappelle que Natura 2000 est une démarche véritablement participative, associant tous les usagers ou acteurs du territoire. Elle indique que les interventions des différents participants seront prises en compte et feront l'objet de travaux au sein des commissions thématiques.

Elle invite les membres du COPIL à transmettre durant le mois de mars toutes leurs remarques éventuelles permettant de finaliser le Tome 1 avant de le présenter pour validation au CSRPN, à continuer de participer activement aux différentes concertations qui seront conduites très prochainement et à diffuser l'information le plus largement possible afin que les groupes de travail thématiques soient les plus représentatifs possible des différentes problématiques à aborder.

Fin de la réunion à 17 H

Nom Prénom	Organisme
<b>Personnes présentes</b>	
Allonetto Maurice	Mairie de Névache
Arnaud Francis	ONEMA
Barelle Stéphane	Communauté de Communes du Briançonnais
Blanchard Laurent	ONF
Bonnet Jean-Charles	ACCA Névache
Debai Clément	93 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Montagne
Drouet Anne Sophie	Conseil Général des Hautes-Alpes
Faure-Brac Noël	Association de Défense des Intérêts Pastoraux et Forestiers
Faure-Vincent Bernard	Association de Défense des Intérêts Pastoraux et Forestiers
Fiquet Marc	DDT 05
Gillot Philippe	Ecodir
Hélas Annie	Office du Tourisme Névache - Plampinet - Vallée Etroite
Homand Françoise	Arnica montana
Jean Nicolas	Fédération Départementale des Chasseurs 05
Leber Boyer Francine	DDT 05
Lefebvre Thierry	93 <sup>ème</sup> Régiment d'Artillerie de Montagne
Limon Stéphanie	ONCFS
Magne Jean-Claude	CAF CD05
Meyer Corine	Mairie de Névache
Moratel Soline	Office du Tourisme Névache - Plampinet - Vallée Etroite
Mureau Robert	ARBB
Peythieu Guy	APPMA La Clarée
Potin Claudine	DDT 05 - SEEF
Pouchot Georges	Mairie de Névache - Maire
Poyan Aurélie	Communauté de Communes du Briançonnais
Rémy Claude	Arnica montana
Ruth Christophe	ONF
Sallée Ludovic	ONCFS
Seno Francine	SYME 05
Siestrunck René	Mairie de Val des Prés - Maire
Soulleys Chloé	CERPAM 05
Vanderrert Héroïse	CEN PACA
Vivat Agnès	Animation Départementale Natura 2000
<b>Personnes excusées</b>	
Cret Xavier	CDT 05
Doucende David	FDPMA 05
Fine Vanessa	LPO PACA
Jullien-Estachy Christophe	CCI 05
Liénard Bertrand	CBNA
M. le Directeur	DREAL PACA
M. le Président	Chambre d'Agriculture des Hautes-Alpes
Martin Abdou	Président de la Compagnie des Guides Oisans-Ecrins
Michel Catherine	CRPF
Valla Christine	Mairie de la Salle les Alpes - Adjointe au Maire